

Il ne faut pas oublier qu'en plus des événements coréens, il se tient à l'heure actuelle des réunions constantes de l'Organisation du Pacte de l'Atlantique-Nord. Or, nous voulons soumettre au Parlement un tableau aussi complet que possible de toute la situation mondiale, de même que les détails de l'expansion du programme de défense qu'exige cette même situation. Je vous assure qu'aucun temps n'est perdu: dans l'intervalle, nous accentuons tout ce qui peut servir à augmenter notre puissance réelle.

Maintenant ce n'est pas pour partir en guerre que nous prenons ces dispositions et que nous formulons le programme qui sera soumis au Parlement. Ce que nous faisons,—comme tout notre peuple le désire,—c'est tout ce qui est possible pour prévenir la guerre.

Personne ne peut vous donner la garantie que, par suite des mesures que nous prenons tous ensemble à l'heure actuelle, les pays libres réussiront à éviter la guerre. Mais nous savons qu'aucun pays à lui seul ne peut suffire à cette tâche et que nos meilleures chances de succès dépendent de la poursuite d'une politique internationale sage et progressive et du développement, avec rapidité et détermination, de nos effectifs conjoints.

Faire tout ce que la prévoyance humaine peut inspirer en vue de prévenir les désastres d'une troisième guerre mondiale, c'est une dette que nous avons envers nous-mêmes, envers nos enfants, une dette que nous avons les uns envers les autres, de même qu'envers les enfants les uns des autres. J'espère et, avec l'aide de la Providence, j'ai confiance que nous pouvons réussir.

## ANNEXE 19

### **Note remise au Secrétaire général des Nations Unies par le délégué permanent par intérim du Canada aux Nations Unies, le 11 août 1950**

J'ai l'honneur de me référer à ma communication n° 29 du 21 juillet 1950 relative à l'aide supplémentaire apportée par le Canada aux forces qui opèrent en Corée en vertu de la résolution adoptée le 27 juin par le Conseil de sécurité. Je vous faisais connaître dans cette communication que le Gouvernement canadien avait décidé de fournir aux Nations Unies une escadrille de transport aérien à longue distance du Corps d'aviation royal canadien, y compris le personnel au sol, pour participer aux transports aériens au-dessus du Pacifique.

Je suis chargé de vous faire connaître que le Gouvernement canadien, après entente avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, a décidé de mettre immédiatement à la disposition des Nations Unies, pour deux traversées d'est en ouest par semaine et l'équivalent d'une traversée d'ouest en est par semaine, les services de transport-passagers de cette compagnie. Les lignes aériennes du Pacifique-Canadien exploitent la ligne régulière canadienne entre Vancouver et Tokyo.

Les conditions de la participation des appareils seront fixées d'accord avec le Commandement unifié créé sous l'autorité du Conseil de sécurité.